#### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2016

L'An Deux Mille Seize, le vingt-trois novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Jean-Claude BLANC, Maire

<u>Présents</u>: Mmes COULOMB Stéphanie, Arlette DARBAS et Mrs Thierry BONCOURRE, Philippe BONIFAS, Serge DUPRAT, Claude MAZIERES,

Absent/excusé: Mathieu FORMOSA, Éric ARAUJO, Patricia SISTAC

**Pouvoir**: Mathieu FORMOSA a donné pouvoir à Thierry BONCOURRE

Secrétaire de séance : Arlette DARBAS

# 1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 octobre 2016

Approuvé à l'unanimité

# 2 – <u>Délibération sur le nom, le nombre de délégués et le siège du futur syndicat suite à la fusion SIVOM et SIC</u>

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. le Préfet en date du 19 octobre 2016 sur l'engagement de la procédure de « passer outre » suite à la CDCI du 20 septembre 2016.

Il indique que chaque commune membre doit se prononcer sur cette fusion, sur le nom, le siège et le nombre de délégués représentant chaque commune au sein du Comité Syndical de l'EPCI issu de la fusion.

Après délibération, le Conseil Municipal:

- Fixe le nom de l'EPCI issu de la fusion comme suit : Syndicat des Coteaux
- Fixe le siège de l'EPCI issu de la fusion comme suit : « 1 Route de Lézat 31190
  Mauressac »
- **Fixe** le nombre de délégués représentant chaque commune au sein du Comité Syndical de l'EPCI issu de la fusion à 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant

# 3 – <u>Délibération sur la modification des statuts du SDEHG</u>

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne concernant la modification statutaire. Compte tenu de l'élargissement des compétences en matière d'énergie, le Syndicat Départemental d'Électricité prend la dénomination de Syndicat d'Énergie de la Haute-Garonne. Lors du renouvellement du comité syndical de 2014, le nombre total de délégués du comité du SDEHG a été fixé à 157 sur la base des populations municipales des communes au 31 décembre 2013. Afin d'assurer une représentativité en délégués proportionnelle à ces populations au titre de la compétence concession de la distribution publique d'électricité, le nombre de délégué de Toulouse Métropole doit être fixé à 78 ce qui porte le nombre total de délégués du comité syndical à 235.

Approuvé à l'unanimité

#### 4 – Délibération sur l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SPEHA

Monsieur le Maire informe le conseil de l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2016 prononçant la fusion du SIERGA et du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux Hers-Ariège (SIECHA) à compter du 1er janvier 2017.

A la demande du nouveau syndicat, il précise que selon l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2016, il faut procéder à l'élection d'un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Considérant que l'élection des délégués a lieu au scrutin secret à la majorité absolue

#### Le conseil a élu:

- Délégué titulaire : Mr Thierry BONCOURRE 1 Chemin de Ferret 31190 PUYDANIEL
- Délégué suppléant : Mr Serge DUPRAT 3 Chemin de Ferret 31190 PUYDANIEL

### 5 – Délibération sur l'achat d'un godet pour le tracteur

Monsieur le maire donne la parole à Serge DUPRAT. Il informe le conseil avoir démarché plusieurs entreprises de vente neuf et occasion de godet pour le tracteur. Les prix varient fortement. Le conseil décide d'acquérir un godet pour le tracteur pour un montant HT de 1500 € soit 1800 € TTC. Ce godet sera d'occasion. Une aide au conseil départemental sera demandée.

# 6 – Questions diverses

- L'aire de jeux est sécurisée
- Claude MAZIERES :
- \* Il propose de rajouter une colonne à verre supplémentaire sur la commune. Celui de la salle des fêtes est très souvent plein. Il propose de trouver un emplacement stratégique.
- \* Il demande que tous les états des lieux soient faits, que ce soit les locations payantes ou gratuites. Cette proposition est validée par le conseil municipal.
- Arlette DARBAS : Quelques nouveautés sur le site internet : notamment le planning de la salle des fêtes et les informations de la première page.

Séance levée à 22h10